



Candidat.e en Master à l'INSPE – Année 2020  
Pièces Justificatives à déposer lors de l'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- 1 - Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 2 - Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 3 - L'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 4 - L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction
- 5 - Titre ou diplôme requis pour l'entrée en Master MEEF ou relevé de notes avec résultat ADM en L3 ou en M1 ou Equivalence ENIC NARIC
- 6 - Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2020 2021 (si changement de parcours à la rentrée le signaler au secrétariat pédagogique et remettre avec la fiche IP la notification d'admission qui correspond)
- 7 - La fiche d'inscription au C2i2e complétée et signée
- 8 - Si concerné.e, :
  - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2019 2020
  - Notification de décision autorisant la césure en 2020 2021
  - Notification conditionnelle de bourse 2020 2021
  - Fiche de liaison de la Formation Continue
  - Document de la commission « Sport Haut Niveau »
  - Justificatif d'inscription 2020 2021 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le certificat d'inscription et le cas échéant le justificatif du paiement par CB seront téléchargeable.

*Le dossier complété en ligne est contrôlé administrativement à la rentrée. A l'issue de ce contrôle :*

- Si carte MUT toujours valide, alors la vignette 2020 2021 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, alors la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée

- Si carte MUT perdue, alors suivre la procédure sur le site de l'INSPE :  
<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription, adresser votre à l'adresse :  
[inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : A l'issue du contrôle de l'inscription administrative, votre carte MUT sera délivrée ou actualisée. Elle permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>